



Un organisme du gouvernement de l'Ontario

## Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

Les états financiers ci-joints ont été établis par la direction. Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. La direction est responsable de l'exactitude, de l'intégrité et de l'objectivité de l'information qu'ils contiennent.

Les états financiers comprennent certains montants, comme une provision pour les indemnités, qui sont nécessairement fondées sur les meilleures estimations de la direction et sur un jugement prudent.

Pour s'acquitter de sa responsabilité quant à l'intégrité et à la fidélité des états financiers, la direction maintient des systèmes et des pratiques de contrôle financier et de gestion conçus pour fournir l'assurance raisonnable que les opérations sont autorisées, que l'actif est protégé et que les dossiers appropriés sont tenus à jour. Les systèmes comprennent des politiques et des procédures officielles ainsi qu'une structure organisationnelle qui prévoit une délégation de pouvoirs et une séparation des responsabilités adéquates.

Il incombe au conseil d'administration de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités relativement à l'information financière et au contrôle interne. Le conseil tient régulièrement des réunions pour superviser les activités financières d'Agricorp et examine annuellement les états financiers.

Ces états financiers ont été audités par la vérificatrice générale de l'Ontario. La responsabilité de cette dernière consiste à exprimer une opinion à savoir si les états financiers donnent une image fidèle conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Le rapport de l'auditeur indépendant, qui est présenté à la page suivante, décrit l'étendue de l'examen de la vérificatrice générale et son opinion.

Original signé par

---

Doug LaRose  
Directeur général

Original signé par

---

Becky Philpott  
Directrice des finances

Le 22 juin 2022



## **RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT**

À Agricorp

### **Opinion**

J'ai effectué l'audit des états financiers d'AgriCorp, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2022, et les états des résultats et des soldes des fonds, et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière d'AgriCorp au 31 mars 2022, ainsi que des résultats de son exploitation, et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

### **Fondement de l'opinion**

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendante d'AgriCorp conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

### **Autres informations**

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel 2022 d'AgriCorp, mais ne comprennent pas les états financiers et mon rapport de l'auditeur sur ces états.

Mon opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et je n'exprime aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne mon audit des états financiers, ma responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que j'ai acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que j'ai effectués, je conclus à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, je suis tenue de signaler ce fait. Je n'ai rien à signaler à cet égard.

### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité d'Agricorp à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si Agricorp a l'intention de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière d'Agricorp.

### **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne d'Agricorp;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité d'Agricorp à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener Agricorp à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

La vérificatrice générale adjointe,



Toronto (Ontario)  
Le 22 juin 2022

Susan Klein, CPA, CA, ECA

**Agricorp**  
**État de la situation financière**  
**Au 31 mars 2022**

(en milliers de dollars)	Fonds d'adminis- tration générale	Fonds d'Assurance- production	Fonds du Programme de gestion des risques	2022	2021
<b>Actifs à court terme</b>					
Trésorerie	4 872 \$	127 691 \$	118 795 \$	251 358 \$	55 992 \$
Placements à court terme (note 6)	1 072	297 595	-	298 667	768 672
Débiteurs (note 5)	3 117	17 804	850	21 771	8 181
Fonds administrés (note 3)	20 617	-	-	20 617	48 873
Charges payées d'avance	1 096	-	-	1 096	1 147
<b>Total des actifs à court terme</b>	<b>30 774</b>	<b>443 090</b>	<b>119 645</b>	<b>593 509</b>	<b>882 865</b>
Placements à long terme (note 6)	-	492 039	-	492 039	35 966
Actifs au titre des prestations constituées (note 12)	-	-	-	-	11 228
Immobilisations (note 7)	9 045	-	-	9 045	11 378
<b>Total des actifs</b>	<b>39 819</b>	<b>935 129</b>	<b>119 645</b>	<b>1 094 593</b>	<b>941 437</b>
<b>Passif à court terme</b>					
Créditeurs et charges à payer	4 749	5 164	9	9 922	5 791
Fonds administrés (note 3)	20 617	-	-	20 617	48 873
Primes non acquises	-	33 301	-	33 301	25 338
Apports reportés (note 10)	1 113	-	-	1 113	1 165
Provision pour indemnités	-	3 300	55 264	58 564	1 500
<b>Total du passif à court terme</b>	<b>26 479</b>	<b>41 765</b>	<b>55 273</b>	<b>123 517</b>	<b>82 667</b>
Apports reportés - immobilisations (note 10)	9 045	-	-	9 045	11 378
<b>Total du passif</b>	<b>35 524</b>	<b>41 765</b>	<b>55 273</b>	<b>132 562</b>	<b>94 045</b>
<b>Soldes des fonds</b>					
Fonds non affectés	4 295	-	-	4 295	15 912
Fonds affectés	-	893 364	64 372	957 736	831 480
<b>Total des soldes des fonds</b>	<b>4 295</b>	<b>893 364</b>	<b>64 372</b>	<b>962 031</b>	<b>847 392</b>
<b>Passif et soldes des fonds</b>	<b>39 819 \$</b>	<b>935 129 \$</b>	<b>119 645 \$</b>	<b>1 094 593 \$</b>	<b>941 437 \$</b>

Engagements et éventualités (note 13)

*Se reporter aux notes afférentes aux états financiers*

Approuvés au nom du conseil d'administration

Original signé par

Original signé par

Jason Verkaik

Président du conseil d'administration

Dominic Morrissey

Président, Comité des finances et de la vérification

# Agricorp

## État des résultats et des soldes des fonds

Exercice clos le 31 mars 2022

(en milliers de dollars)	Fonds d'adminis- tration générale	Fonds d'Assurance- production	Fonds du Programme de gestion des risques	2022	2021
<b>Revenus</b>					
Financement – gouvernement provincial (notes 9 et 14)	21 329 \$	41 311 \$	110 403 \$	173 043 \$	53 742 \$
Financement – gouvernement fédéral (note 9)	18 652	61 967	-	80 619	69 601
Primes des producteurs	-	70 501	30 402	100 903	57 760
Services de consultation et autres services	1 683	-	-	1 683	1 470
Revenus de placements	59	13 808	75	13 942	19 496
<b>Total des revenus</b>	<b>41 723</b>	<b>187 587</b>	<b>140 880</b>	<b>370 190</b>	<b>202 069</b>
<b>Charges</b>					
Indemnités	-	109 709	76 508	186 217	129 445
Réassurance (note 11)	-	15 993	-	15 993	11 309
Administration (notes 12 et 16)	40 140	-	-	40 140	41 170
Créances irrécouvrables	-	1	-	1	27
<b>Total des charges</b>	<b>40 140</b>	<b>125 703</b>	<b>76 508</b>	<b>242 351</b>	<b>181 951</b>
Excédent (déficit) des revenus par rapport aux charges avant perte sur compression/règlement du régime de retraite	1 583	61 884	64 372	127 839	20 118
Perte découlant de la compression/du règlement du régime de retraite (note 12)	13 200	-	-	13 200	-
<b>Excédent (déficit) des revenus par rapport aux charges</b>	<b>(11 617)</b>	<b>61 884</b>	<b>64 372</b>	<b>114 639</b>	<b>20 118</b>
Soldes des fonds au début de l'exercice	15 912	831 480	-	847 392	827 274
<b>Soldes des fonds à la fin de l'exercice</b>	<b>4 295 \$</b>	<b>893 364 \$</b>	<b>64 372 \$</b>	<b>962 031 \$</b>	<b>847 392 \$</b>

*Se reporter aux notes afférentes aux états financiers*

# Agricorp

## État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2022

(en milliers de dollars)	Fonds d'administration générale	Fonds d'Assurance-production	Fonds du Programme de gestion des risques	2022	2021
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement</b>					
Excédent (déficit) des revenus par rapport aux charges	(11 617) \$	61 884 \$	64 372 \$	114 639 \$	20 118 \$
<b>Éléments n'exigeant pas de sorties de fonds</b>					
(Augmentation) diminution des intérêts courus	(10)	6 659	-	6 649	157
Amortissement des immobilisations	2 724	-	-	2 724	1 495
Amortissement des apports reportés - immobilisations	(2 724)	-	-	(2 724)	(1 495)
Charges au titre des régimes de retraite à prestations déterminées (note 12)	12 031	-	-	12 031	2 401
<b>Variation du fonds de roulement hors trésorerie</b>					
Débiteurs	(1 988)	(10 752)	(850)	(13 590)	(3 074)
Charges payées d'avance	51	-	-	51	(419)
Créditeurs et charges à payer	476	3 646	9	4 131	(164)
Primes non acquises	-	7 963	-	7 963	2 806
Apports reportés	(52)	-	-	(52)	419
Provision pour indemnités	-	1 800	55 264	57 064	(9 300)
Cotisations aux régimes de retraite à prestations déterminées de l'employeur (note 12)	(803)	-	-	(803)	(2 480)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement</b>	<b>(1 912)</b>	<b>71 200</b>	<b>118 795</b>	<b>188 083</b>	<b>10 464</b>
<b>Activités de financement</b>					
Augmentation des apports reportés - immobilisations	391	-	-	391	777
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>	<b>391</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>391</b>	<b>777</b>
<b>Activités de placement</b>					
Achat de placements	-	(595 000)	-	(595 000)	(477 000)
Produit de placements	-	602 283	-	602 283	461 447
<b>Flux de trésorerie fournis par (utilisés pour) les activités de placement</b>	<b>-</b>	<b>7 283</b>	<b>-</b>	<b>7 283</b>	<b>(15 553)</b>
<b>Activités d'investissement en immobilisations</b>					
Achat d'immobilisations	(391)	-	-	(391)	(777)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations</b>	<b>(391)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(391)</b>	<b>(777)</b>
Total de l'augmentation (la diminution) de la trésorerie	(1 912)	78 483	118 795	195 366	(5 089)
Trésorerie, au début de l'exercice	6 784	49 208	-	55 992	61 081
<b>Trésorerie, à la fin de l'exercice</b>	<b>4 872 \$</b>	<b>127 691 \$</b>	<b>118 795 \$</b>	<b>251 358 \$</b>	<b>55 992 \$</b>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers

# Agricorp

## Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2022

### 1. Nature des activités

La *Loi de 1996 sur AgriCorp* a établi Agricorp en tant que société d'État de l'Ontario sans capital-actions en date du 1<sup>er</sup> janvier 1997. À titre d'organisme du gouvernement de l'Ontario, Agricorp a pour mandat d'offrir des programmes gouvernementaux de gestion des risques de l'entreprise à l'industrie agricole ontarienne au nom du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario (MAAARO). Ces programmes sont répartis comme suit :

#### Fonds d'Assurance-production

L'Assurance-production a été créée en 1966 et agit aux termes de la *Loi de 1996 sur l'assurance des produits agricoles*. Ce programme fournit aux producteurs une protection financière contre les baisses de rendement causées par des risques assurés touchant plus de 100 cultures commerciales en Ontario.

#### Fonds du Programme de gestion des risques

Le Fonds du Programme de gestion des risques a été établi en 2021 pour les volets bovins, céréales et oléagineux, moutons, porcs et veaux. Le Programme de gestion des risques (PGR) de l'Ontario aide les producteurs à gérer les risques indépendants de leur volonté, comme les variations des coûts de production et des prix du marché, au moyen d'un modèle ayant des caractéristiques d'assurance.

#### Programmes additionnels

##### a) Programmes de gestion des risques de l'entreprise

Ces programmes, qui sont exposés en détail dans la note 3, sont administrés par Agricorp au nom du MAAARO et du gouvernement du Canada (« gouvernement fédéral »). Les règles concernant le versement des paiements aux clients sont déterminées par les programmes et aux termes des ententes officielles conclues avec Agricorp. Les fonds versés aux demandeurs admissibles par Agricorp dans le cadre de ces programmes proviennent du gouvernement de l'Ontario (« gouvernement provincial »), du gouvernement fédéral ou des deux, et ils sont détenus dans des comptes distincts des fonds administrés.

##### b) Autres

Agricorp est responsable de la prestation du Programme d'inscription des entreprises agricoles, du Registre provincial des exploitations et du Programme d'imposition foncière des biens-fonds agricoles. Ces programmes, qui sont exposés en détail dans la note 3 et la note 4, sont administrés au nom du MAAARO conformément à leurs ententes de prestation de programmes respectives.

À titre d'organisme du gouvernement de l'Ontario, Agricorp est exonérée de l'impôt sur le revenu.

### 2. Principales conventions comptables

#### a) Règles comptables

Les états financiers d'Agricorp ont été préparés par la direction selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public (« NCSP ») pour les gouvernements, telles qu'elles sont recommandées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public des Comptables professionnels agréés du Canada (« CPA Canada »). Agricorp a également choisi d'appliquer les normes des chapitres de la série 4200 pour les organismes sans but lucratif du secteur public.

Agricorp utilise la méthode de la comptabilité d'exercice pour la comptabilisation des revenus et des charges. Les revenus sont constatés au cours de l'exercice pendant lequel ils sont gagnés et mesurables. Les charges sont constatées dès qu'elles sont engagées et mesurables, à la suite de la réception de biens et de services.

Agricorp a recours à la comptabilité par fonds, selon laquelle les activités liées à chaque programme sont comptabilisées dans des fonds distincts. Elle a recours au fonds d'administration générale pour comptabiliser

# Agricorp

## Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2022

tous les revenus et les charges administratifs, ainsi que toutes les activités non distinctes. Le fonds d'Assurance-production sert à comptabiliser les activités propres à l'Assurance-production. Le fonds du Programme de gestion des risques sert à comptabiliser les activités propres aux volets bovins, céréales et oléagineux, moutons, porcs et veaux.

### b) Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites au coût moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative des immobilisations, avec un amortissement semestriel pris au cours de l'année d'acquisition et de cession. Les durées de vie utiles estimatives des immobilisations sont les suivantes :

Mobilier et agencements	4 ans
Matériel informatique	3 ans
Logiciels	2 ans
Logiciels personnalisés	5 ans
Améliorations locatives	5 ans

Les logiciels en cours de développement sont comptabilisés au coût, ce qui comprend les montants directement liés à l'acquisition, au développement, à la personnalisation et à l'installation, ainsi qu'à la main-d'œuvre directement attribuable à ces activités. Les logiciels en cours de développement ne sont pas amortis tant qu'ils ne sont pas mis en service; lorsqu'ils seront prêts à être utilisés, les logiciels en cours de développement seront comptabilisés comme un ajout aux logiciels personnalisés.

### c) Avantages sociaux futurs des employés

Agricorp offre un régime de retraite à prestations déterminées et d'autres avantages sociaux futurs à presque tous les employés retraités et employés. Ces avantages sociaux futurs comprennent un régime de retraite et des congés de maladie accumulés.

#### i) Régime de retraite

Jusqu'au 30 avril 2021, Agricorp parrainait un régime de retraite contributif agréé à prestations déterminées obligatoire qui était destiné à l'ensemble des employés à temps plein et certains employés à temps partiel admissibles, ainsi qu'un régime complémentaire de retraite à prestations déterminées pour les employés admissibles (le « Régime »). Sauf indication contraire, l'information sur le Régime est présentée sur une base globale.

Agricorp a contribué au Régime selon les cotisations des employés et un facteur déterminé par l'actuaire indépendant du Régime. Le coût des prestations au titre du Régime était calculé par un actuaire indépendant selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les meilleures estimations de la direction concernant le rendement prévu des placements, le taux de croissance prévu des salaires et l'âge de retraite prévu des employés. Les actifs du Régime étaient évalués en fonction des justes valeurs actuelles et les redressements actuariels étaient amortis selon la méthode linéaire sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active du groupe d'employés.

À compter du 1<sup>er</sup> mai 2021, les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique (« RRFP »). Le RRFP est un régime de retraite interentreprises à prestations déterminées.

La province de l'Ontario, qui est l'unique promoteur du RRFP, détermine les versements annuels d'Agricorp au régime et est chargée de veiller à la viabilité financière du fonds de retraite. Tout excédent ou passif

# Agricorp

## Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2022

non capitalisé découlant des évaluations actuarielles de la capitalisation prévues par la loi ne sont pas des actifs ou des obligations d'Agricorp. Par conséquent, les cotisations d'Agricorp sont comptabilisées comme si le RRFP était un régime de retraite à cotisations déterminées dont les cotisations sont passées en charges au cours de la période où elles deviennent exigibles.

### ii) Congés de maladie accumulés

Agricorp offre des congés de maladie non acquis à tous les employés à temps plein et à temps partiel. Les employés ont droit à cinq jours de congé de maladie par an. Ceux-ci peuvent accumuler jusqu'à 47 jours de congé de maladie inutilisés, qui ne peuvent être utilisés que pour compléter la prestation d'invalidité de courte durée. Les employés ne sont pas rémunérés pour les congés de maladie non utilisés.

### d) Comptabilisation des revenus

Aux termes du fonds d'administration générale, Agricorp comptabilise le financement de fonctionnement des gouvernements à l'aide de la méthode du report. Le financement gouvernemental servant à l'achat d'immobilisations est reporté et amorti dans les résultats selon la même méthode que celle suivie pour les immobilisations connexes et aux taux correspondant à ceux de ces dernières. Le reste du financement gouvernemental est comptabilisé comme revenu lorsqu'il est reçu ou à recevoir si le montant à recevoir peut être raisonnablement estimé et si le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les revenus provenant des services de consultation et d'autres services sont comptabilisés au fur et à mesure que les services sont exécutés, que le recouvrement des créances pertinentes est raisonnablement assuré et qu'il existe des éléments probants convaincants d'une telle entente.

Aux termes du fonds d'Assurance-production, le financement gouvernemental et les primes versées par les producteurs au titre de ce programme sont comptabilisés à titre de revenus dans l'exercice au cours duquel les produits agricoles sont récoltés. Les primes reçues pour les années futures sont inscrites à titre de primes non acquises dans l'état de la situation financière.

Aux termes du fonds du Programme de gestion des risques, le financement gouvernemental et les primes versées par les producteurs au titre de ce programme sont comptabilisés comme revenu lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut être raisonnablement estimé et si le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les revenus de placements sont comptabilisés à mesure qu'ils sont gagnés; les montants qui n'ont pas encore été reçus sont inclus dans la valeur comptable des placements.

### e) Instruments financiers

Les instruments financiers d'Agricorp consistent en la trésorerie, les placements, les débiteurs, les créiteurs et les charges à payer.

Tous les instruments financiers sont comptabilisés au coût ou au coût après amortissement, à moins que la direction ait choisi de comptabiliser les instruments financiers à leur juste valeur. La direction a choisi de comptabiliser les placements à leur juste valeur. Les placements comprennent les équivalents de trésorerie, les certificats de placement garanti (CPG), les dépôts à terme et les obligations. Les équivalents de trésorerie, les CPG et les dépôts à terme sont comptabilisés au coût plus les intérêts courus, ce qui se rapproche de la juste valeur.

Tous les actifs financiers sont soumis à un test de dépréciation sur une base annuelle. Lorsqu'une baisse de valeur est durable, le montant de la perte est comptabilisé dans l'état des résultats et des soldes des fonds. Tout gain ou perte non réalisé sur les placements est rajusté par l'intermédiaire de l'état des gains et pertes de

# Agricorp

## Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2022

réévaluation. Lorsqu'un actif est vendu, les gains et pertes non réalisés déjà constatés dans l'état des gains et pertes de réévaluation font l'objet d'une écriture de contrepassation et sont constatés dans l'état des résultats et des soldes des fonds. Un état des gains et pertes de réévaluation n'a pas été présenté, car il n'y a rien à déclarer à ce sujet.

Agricorp est tenue de classer les évaluations de la juste valeur selon une hiérarchie qui inclut trois niveaux d'information qui peut être utilisée pour évaluer la juste valeur :

Niveau 1 – Prix non ajustés cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques;

Niveau 2 – Données observables ou corroborées, autres que les éléments du niveau 1, tels que les prix cotés pour des actifs ou des passifs semblables sur des marchés inactifs ou des données de marché pour pratiquement toute la durée des actifs ou des passifs; et

Niveau 3 – Données non observables soutenues par peu ou aucune activité sur des marchés et qui influent largement sur la juste valeur des actifs ou des passifs.

### f) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformes aux NCSP exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés des actifs et des passifs et sur les informations relatives aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés des revenus et des charges au cours de l'exercice. Les estimations et hypothèses sont utilisées principalement pour la valeur comptable des débiteurs, des immobilisations, des créditeurs et charges à payer, des primes et apports reportés, de la provision pour indemnités et de l'actif au titre des prestations constituées. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

### g) Provision pour indemnités

La provision pour indemnités représente l'estimation par la direction du coût total des indemnités d'Assurance-production et des indemnités au titre du fonds du PGR à régler à la fin de l'exercice. L'évaluation de cette provision comporte des incertitudes, puisque tous les renseignements nécessaires concernant les indemnités déclarées ne sont pas toujours disponibles à la date de clôture de l'exercice; par conséquent, des estimations sont faites au titre de la valeur de ces indemnités.

## 3. Fonds administrés

Agricorp effectue le traitement et le versement des paiements aux producteurs participant à des programmes de gestion des risques de l'entreprise agricole et à d'autres programmes. Ces programmes sont généralement administrés au nom du MAAARO à l'intention des producteurs de la province et englobent les programmes conjoints fédéraux-provinciaux, les programmes offerts par le gouvernement fédéral seulement, et ceux offerts par le gouvernement provincial seulement. Des ententes individuelles d'exécution de programmes sont en place pour chaque programme.

Les paiements au titre des programmes sont calculés selon les exigences des programmes et les ententes d'exécution des programmes. Le financement est assuré par les gouvernements fédéral et/ou provincial et l'ensemble des fonds est réparti dans des comptes administrés par programme jusqu'au traitement des paiements aux producteurs.

Les fonds de ces programmes sont détenus dans des comptes bancaires canadiens, ou sous forme d'acceptations bancaires ou d'escomptes commerciaux et sont tous très liquides. Comme Agricorp administre uniquement ces programmes, les revenus ou les charges des programmes, ainsi que les débiteurs et créditeurs de ces programmes ne sont pas comptabilisés.

# Agricorp

## Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2022

### a) Agri-stabilité

Le programme Agri-stabilité a été établi pour fournir aux producteurs agricoles une protection financière contre les baisses importantes des marges agricoles. Pour y participer, les producteurs doivent s'inscrire au programme et payer des frais administratifs et un droit d'inscription selon leur marge de référence pour les années précédentes précisées. Les producteurs doivent également soumettre un formulaire d'inscription qui comprend leurs données de production et le revenu (ou perte) agricole déclaré aux fins de l'impôt sur le revenu. Le programme existe en vertu de plusieurs accords-cadres signés entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, actuellement en vertu du *Partenariat canadien pour l'agriculture*, qui est entré en vigueur en avril 2018.

Agri-stabilité est financé conjointement par les gouvernements fédéral et provincial à raison de 60 % et 40 % respectivement.

### b) Programme de gestion des risques (« PGR »)

Le PGR aide les producteurs à compenser les pertes causées par la faiblesse des prix des produits agricoles et la variation des coûts de production. Le PGR est entièrement financé par le gouvernement provincial et constitue une avance sur la part des coûts du programme Agri-stabilité assumés par l'Ontario, ce qui réduit sa part des paiements au titre d'Agri-stabilité.

Le fonds du Programme de gestion des risques (le « fonds du PGR ») pour les volets bovins, céréales et oléagineux, moutons, porcs et veaux a été créé en vertu d'un arrêté du ministre en vue de maintenir le Programme de gestion des risques. À compter de l'année de programme 2021, les primes du gouvernement de l'Ontario et les primes des producteurs sont déposées dans le fonds du PGR. Les fonds liés aux années de programme antérieures à 2021 pour le régime d'assurance pour le bétail et le régime d'assurance pour les céréales et les oléagineux continuent d'être présentés comme des fonds administrés jusqu'à ce qu'ils soient entièrement déboursés conformément aux lignes directrices sur l'exécution du programme pour ces années. Aucun changement n'est apporté au Programme d'autogestion des risques : produits horticoles comestibles pour l'année de programme 2021.

Le PGR comprend les régimes d'assurance suivants :

#### **PGR : céréales et oléagineux (« PGR-CO »)**

Le programme offre aux producteurs ontariens de céréales et d'oléagineux un soutien des prix propres à un secteur en fonction des coûts de production. Pour y participer, les producteurs doivent payer des primes, fournir un numéro d'identification de l'exploitation et participer à l'Assurance-production, si ce programme est offert pour leur culture.

#### **PGR pour le bétail (« PGR-BÉT »)**

Le programme comprend des régimes d'assurance individuels pour les bovins, les moutons, les porcs et les veaux. Le programme offre aux producteurs un soutien des prix propres à un secteur en fonction des coûts de production. Pour y participer, les producteurs doivent payer des primes et fournir un numéro d'identification de l'exploitation.

#### **PGR – Programme d'autogestion des risques : produits horticoles comestibles (« PGR-PAGR »)**

Selon les modalités du programme, les producteurs de produits horticoles comestibles déposent dans un compte un pourcentage de leurs ventes nettes admissibles, et une somme est versée au compte par le gouvernement provincial. Les producteurs peuvent retirer des fonds pour les aider à couvrir des risques agricoles, comme une réduction des revenus ou des dépenses ou des pertes liées à l'exploitation de leur

# Agricorp

## Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2022

entreprise agricole. Pour y participer, les producteurs doivent effectuer un dépôt dans leur compte du PAGR et fournir un numéro d'identification de l'exploitation.

### c) Programme d'aide à la promotion des vins de la Vintners Quality Alliance (« PAPV-VQA »)

Le PAPV-VQA offre des subventions afin d'aider les établissements vinicoles à investir dans la croissance de leurs activités de vente de vins de la VQA, y compris les activités de développement des marchés d'exportation et du tourisme. Agricorp administre ce programme au nom du MAAARO. Ce programme est financé entièrement par le gouvernement provincial.

### d) Initiative de secours pour les établissements vinicoles agrotouristiques en raison de la COVID-19 (Agrotourisme vinicole)

L'Initiative de secours pour les établissements vinicoles agrotouristiques en raison de la COVID-19 a fourni une aide financière aux établissements vinicoles et aux cidreries dont les ventes sur place ont été touchées pendant que les mesures provinciales pour freiner la propagation de la COVID-19 étaient en place. Agricorp administre ce programme au nom du MAAARO. Ce programme est financé entièrement par le gouvernement provincial.

### e) Autres programmes

Agricorp administre, au nom du MAAARO, du gouvernement fédéral et de groupes d'industries, d'autres programmes dont certains tirent à leur fin. Ces programmes sont financés en conformité avec les ententes individuelles d'exécution pour chaque programme. Voici quelques programmes :

#### *Programme d'inscription des entreprises agricoles (« PIEA »)*

Conformément à la *Loi de 1993 sur l'inscription des entreprises agricoles et le financement des organismes agricoles*, il incombe à toutes les entreprises agricoles en Ontario qui déclarent un revenu agricole brut de 7 000 \$ ou plus de s'inscrire au programme. En échange d'un droit d'inscription, les entreprises agricoles paient un taux d'imposition foncière réduit pour leur bien-fonds agricole et elles peuvent adhérer à un organisme agricole agréé de leur choix. Agricorp recueille le droit de l'entreprise agricole et le remet, moins des frais administratifs, à l'organisme agricole agréé choisi par celle-ci.

Le tableau suivant résume les transactions ayant trait aux fonds administrés :

(en milliers de dollars)	Solde d'ouverture 2022	Financement fédéral	Financement provincial	Autres	Paiements	Solde de clôture 2022
Agri-stabilité	10 487 \$	45 375 \$	22 324 \$	(267) \$	(69 478) \$	8 441 \$
PGR-CO	223	-	19 400	20	(19 408)	235
PGR-BÉT	25 276	-	1	(623)	(22 764)	1 890
PGR-PAGR	9 386	-	28 481	(1 430)	(27 089)	9 348
Agrotourisme vinicole	-	-	9 083	-	(9 053)	30
Autres programmes	3 501	2 147	13 422	(130)	(18 267)	673
<b>Total</b>	<b>48 873 \$</b>	<b>47 522 \$</b>	<b>92 711 \$</b>	<b>(2 430) \$</b>	<b>(166 059) \$</b>	<b>20 617 \$</b>

# Agricorp

## Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2022

(en milliers de dollars)	Solde d'ouverture 2021	Financement fédéral	Financement provincial	Autres	Paielements	Solde de clôture 2021
Agri-stabilité	6 957 \$	46 143 \$	23 199 \$	1 105 \$	(66 917) \$	10 487 \$
PGR-CO	98	-	57 584	(57)	(57 402)	223
PGR-BÉT	22 250	-	60 311	(36)	(57 249)	25 276
PGR-PAGR	5 540	-	32 754	1 437	(30 345)	9 386
PAPV-VQA	-	-	7 500	-	(7 500)	-
Autres programmes	180	-	7 829	73	(4 581)	3 501
<b>Total</b>	<b>35 025 \$</b>	<b>46 143 \$</b>	<b>189 177 \$</b>	<b>2 522 \$</b>	<b>(223 994) \$</b>	<b>48 873 \$</b>

Les opérations figurant aux colonnes Autres dans les tableaux ci-dessus comprennent des éléments comme les droits et les primes payés par les producteurs, ainsi que les variations aux débiteurs et aux créditeurs de programmes.

#### 4. Programmes supplémentaires

Les frais d'administration (voir la note 16) comprennent les coûts associés à la prestation de plusieurs autres programmes conformément aux ententes individuelles de prestation de programmes. Voici d'autres programmes :

##### **Registre provincial des exploitations (RPE)**

Établi en 2008, le RPE enregistre des parcelles de terre uniques en Ontario qui sont associées aux activités agroalimentaires. Le RPE permet de recueillir de l'information, notamment sur l'emplacement des entreprises agroalimentaires, les activités et les personnes-ressources en cas d'urgence, et il permet également de tenir à jour une base de données à laquelle le Ministère peut avoir accès pour les préparatifs et les interventions en cas d'urgence. Dans le cadre du Système national de traçabilité des produits agricoles et agroalimentaires, il incombe à toutes les provinces de mettre en place un système d'enregistrement des installations afin de pouvoir intervenir rapidement en cas d'incidents et de situations d'urgence qui pourraient nuire aux entreprises du secteur agroalimentaire et aux consommateurs. Ce programme supplémentaire est administré au nom du MAAARO.

##### **Programme d'imposition foncière des biens-fonds agricoles (PIFBFA)**

En vertu du PIFBFA, les propriétés agricoles admissibles paient un taux d'imposition foncier réduit pour leur superficie. Agricorp assure la prestation du PIFBFA, effectue les évaluations d'admissibilité pour toutes les propriétés agricoles évaluées et fait rapport des propriétés qui satisfont à toutes les exigences à la Société d'évaluation foncière des municipalités (SEFM) au nom du MAAARO. La SEFM transmet ensuite cette information aux municipalités locales. La municipalité taxera ensuite au taux d'imposition des biens-fonds agricoles les propriétés qui répondent aux exigences du programme.

# Agricorp

## Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2022

### 5. Débiteurs

Les débiteurs se composent principalement de montants dus par les gouvernements fédéral et provincial ainsi que par les producteurs.

(en milliers de dollars)	2022	2021
Financement – gouvernement fédéral	7 675 \$	3 378 \$
Financement – gouvernement provincial	5 639	2 817
Autres	8 457	3 044
<b>Sous-total</b>	<b>21 771</b>	<b>9 239</b>
Moins : Provision pour créances douteuses	-	(1 058)
<b>Total</b>	<b>21 771 \$</b>	<b>8 181 \$</b>

### 6. Placements

#### a) Profil du portefeuille

(en milliers de dollars)	2022	2021
<b>Court terme</b>		
Institutions financières – trésorerie et équivalents de trésorerie	102 082 \$	155 721 \$
Institutions financières – certificats de placement garanti	196 585	612 951
<b>Total à court terme</b>	<b>298 667</b>	<b>768 672</b>
<b>Long terme</b>		
Institutions financières – certificats de placement garanti	492 039	35 966
<b>Total à long terme</b>	<b>492 039</b>	<b>35 966</b>
<b>Total des placements</b>	<b>790 706 \$</b>	<b>804 638 \$</b>

Tous les placements à long terme arrivent à échéance d'ici un à trois ans.

#### b) Hiérarchie des justes valeurs

(en milliers de dollars)	Niveau	2022	2021
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1	102 082 \$	155 721 \$
Certificats de placement garanti	2	688 624	648 917
<b>Total des placements</b>		<b>790 706 \$</b>	<b>804 638 \$</b>

Il n'y a eu aucun transfert de placements entre les niveaux 1 et 2.

### 7. Immobilisations

(en milliers de dollars)	Coût	Amortissement accumulé	Valeur comptable nette 2022	Valeur comptable nette 2021
Mobilier et agencements	882 \$	882 \$	- \$	- \$
Matériel informatique	4 091	3 625	466	298
Améliorations locatives	952	945	7	9
Logiciels	13 267	13 232	35	95
Logiciels personnalisés	12 196	3 659	8 537	10 976
<b>Total</b>	<b>31 388 \$</b>	<b>22 343 \$</b>	<b>9 045 \$</b>	<b>11 378 \$</b>

# Agricorp

## Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2022

### 8. Gestion des risques liés aux instruments financiers

#### a) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que des fluctuations dans les prix du marché auront une incidence sur la juste valeur des actifs et des passifs déclarés. Les facteurs du marché incluent trois types de risque : le risque de taux d'intérêt, le risque de change et le risque sur capitaux propres. Agricorp n'est pas exposée à un risque de change ou à un risque sur capitaux propres important, car la société ne conclut pas de transactions en devises étrangères ou ne détient pas d'instruments de capitaux propres.

Agricorp exerce ses activités dans les limites des directives de placement énoncées dans la loi, qui restreint les placements d'Agricorp à des instruments très liquides de qualité supérieure, tels que les obligations fédérales et provinciales, les billets de dépôt émis par des institutions financières nationales et d'autres valeurs mobilières approuvées par le ministre des Finances.

#### b) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt renvoie aux conséquences négatives des variations des taux d'intérêt sur la situation financière, les activités et les flux de trésorerie d'Agricorp.

Le rendement moyen des placements est de 1,76 % (2021 – 2,49 %). Les fluctuations des taux d'intérêt pourraient avoir un effet considérable sur la juste valeur des titres à revenu fixe. Bien que les placements soient généralement conservés jusqu'à l'échéance, cela pourrait entraîner des gains ou des pertes réalisés si les niveaux réels d'indemnités versées au titre de l'Assurance-production différaient de manière importante des niveaux attendus, et qu'une liquidation des placements à long terme s'avérait nécessaire pour répondre aux obligations de paiement. Aucun changement important par rapport à l'exercice précédent n'a été signalé relativement à l'exposition au risque ou aux politiques, procédures et méthodes utilisées pour mesurer les risques.

#### c) Risque de crédit

##### *Général*

Le risque de crédit est le risque que les autres parties à un instrument financier ne puissent exécuter leurs obligations contractuelles comme convenu. Agricorp est exposée au risque de crédit principalement en raison des soldes à recevoir du gouvernement fédéral, du gouvernement provincial et des producteurs, ainsi que de ses titres de placement.

##### *Réassurance*

Agricorp est exposée à un risque de crédit relativement aux contrats de réassurance qui sont conclus avec des réassureurs. Afin de réduire ce risque au minimum, Agricorp conclut des conventions de réassurance avec un certain nombre de réassureurs et évalue leur situation financière en vue de réduire au minimum son exposition à des pertes importantes pouvant résulter de l'insolvabilité d'un réassureur.

##### *Recouvrement*

Le risque de crédit encouru relativement aux soldes de débiteurs provient de la possibilité que les entités devant des sommes à Agricorp ne puissent remplir leurs obligations. Les possibilités de recouvrement sont révisées régulièrement et une provision pour créances douteuses est établie pour constater les risques de dépréciation qui ont été cernés.

##### *Placements*

Le risque de crédit encouru par Agricorp relativement aux titres de placement provient de ses positions en matière de dépôts à terme, de titres de créance de sociétés et d'obligations d'État. La loi restreint le type de

# Agricorp

## Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2022

placements que peut détenir Agricorp aux titres de créance canadiens de qualité supérieure et aux placements approuvés par le ministre des Finances, ce qui réduit considérablement le risque de crédit.

### 9. Financement – provincial et fédéral

#### a) Fonds d'administration générale

Agricorp fournit des services administratifs selon le principe du recouvrement des coûts en vue de traiter et de verser des paiements aux producteurs inscrits à des programmes de gestion des risques de l'entreprise agricole et à d'autres programmes. Les gouvernements provincial et fédéral ont accepté de partager les coûts de l'administration de l'Assurance-production et d'Agri-stabilité à hauteur de 60 % et de 40 % respectivement. Les coûts d'administration du PGR-CO, du PGR-BÉT, du PGR-PAGR, du PAPV-VQA, de l'agrotourisme vinicole, du RPE et du PIFBFA sont financés par le gouvernement provincial.

#### b) Fonds d'Assurance-production

Les primes des producteurs représentent une proportion de 40 % du financement total du programme Assurance-production. Les gouvernements fédéral et provincial financent le reste des primes à hauteur de 60 % et 40 % respectivement.

#### c) Fonds du Programme de gestion des risques

Le gouvernement provincial finance le Programme de gestion des risques en plus des primes reçues des producteurs.

### 10. Apports reportés

Le fonds d'administration générale comprend les apports reportés liés au financement reçu pour les charges d'exploitation d'une période future ainsi que pour le financement reçu pour l'achat d'immobilisations. Tous les apports constatés au cours de l'exercice sont inclus dans le poste « Financement – gouvernement provincial » et le poste « Financement – gouvernement fédéral » de l'état des résultats et des soldes de fonds. La nature et le montant des variations de ces soldes sont les suivants.

(en milliers de dollars)	Solde d'ouverture 2022	Apports	Constatés	Solde de clôture 2022
<b>Court terme</b>				
Apports reportés - charges d'exploitation	1 165 \$	1 924 \$	1 976 \$	1 113 \$
<b>Long terme</b>				
Apports reportés - immobilisations	11 378	391	2 724	9 045
<b>Total des apports reportés</b>	<b>12 543 \$</b>	<b>2 315 \$</b>	<b>4 700 \$</b>	<b>10 158 \$</b>

(en milliers de dollars)	Solde d'ouverture 2021	Apports	Constatés	Solde de clôture 2021
<b>Court terme</b>				
Apports reportés - charges d'exploitation	746 \$	1 983 \$	1 564 \$	1 165 \$
<b>Long terme</b>				
Apports reportés - immobilisations	12 096	777	1 495	11 378
<b>Total des apports reportés</b>	<b>12 842 \$</b>	<b>2 760 \$</b>	<b>3 059 \$</b>	<b>12 543 \$</b>

# Agricorp

## Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2022

### 11. Convention de réassurance

Agricorp a recours à la réassurance dans le cours normal des opérations d'Assurance-production pour gérer son exposition au risque. Agricorp a acheté une couverture auprès d'un certain nombre de compagnies de réassurance pour l'année de production 2021. En vertu des modalités de la convention de réassurance pour l'année de production 2021, les compagnies de réassurance couvriraient des pertes se situant entre 16 % et 27 % de la responsabilité couverte de 4,6 milliards de dollars (année de production 2020 – entre 18 % et 28 %, responsabilité couverte de 3,9 milliards de dollars). Puisque les demandes d'indemnisation réelles étaient inférieures au seuil minimal de 739 millions de dollars (année de production 2020 – 706 millions de dollars), aucun recouvrement de réassurance n'a été reçu pour l'année de production 2021 (2020 – aucun recouvrement de réassurance).

### 12. Régime de retraite

À compter du 1<sup>er</sup> mai 2021, le régime de retraite contributif à prestations déterminées et à participation obligatoire d'Agricorp pour tous les employés à temps plein et les employés à temps partiel admissibles, ainsi qu'un régime complémentaire de retraite à prestations déterminées pour les employés (le « Régime ») ont été fusionnés avec le Régime de retraite de la fonction publique (« RRFP »), (collectivement, la « Fusion »).

À la suite de la Fusion, le Régime a cessé de verser les cotisations des participants et a gelé les services crédités à compter du 30 avril 2021. L'effet de cette compression est la comptabilisation immédiate de montants actuariels non constatés antérieurement. Aucune cotisation supplémentaire n'a été nécessaire pour avoir une incidence sur la Fusion. Agricorp a reçu le consentement de l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers pour transférer tous les actifs et passifs à prestations déterminées au RRFP le 17 février 2022.

Le RRFP est un régime de retraite contributif à prestations déterminées. Le RRFP est financé par les cotisations des employeurs et des participants, et par les revenus de placement de la Caisse de retraite des fonctionnaires. Les cotisations des participants et des employeurs sont remises à la Commission du Régime de retraite de l'Ontario.

Les charges administratives figurant à l'état des résultats et des soldes des fonds comprennent les charges de retraite, sauf la perte découlant de la compression/du règlement du régime de retraite, qui figure séparément à l'état des résultats et des soldes des fonds. Agricorp a comptabilisé une charge de 12 millions de dollars (2021 – 2,4 millions de dollars) de l'exercice lié au Régime et une charge de 1,8 million de dollars (2021 – néant) liée au RRFP; le montant total de la charge de retraite pour l'exercice était de 13,8 millions de dollars (2021 – 2,4 millions de dollars).

# Agricorp

## Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2022

### a) Régimes de retraite d'Agricorp (le Régime)

Les variations qui ont touché les régimes de retraite à prestations déterminées d'Agricorp au cours de l'exercice sont les suivantes :

(en milliers de dollars)	2022	2021
<b>Obligations au titre des prestations constituées</b>		
Solde au début de l'exercice	72 026 \$	67 476 \$
Coût des services rendus	344	2 133
Intérêts débiteurs	3 669	4 028
Cotisations salariales	289	1 893
Prestations versées	(1 726)	(2 441)
Perte (gain) actuariel(le)	6 856	(1 063)
Cession de règlement au RRF	(81 458)	-
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>-</b>	<b>72 026</b>
<b>Actifs du régime</b>		
Juste valeur au début de l'exercice	90 053	71 448
Rendement réel des actifs du régime	419	16 674
Cotisations patronales	803	2 480
Cotisations salariales	289	1 892
Prestations versées	(1 726)	(2 441)
Cession de règlement au RRF	(89 838)	-
<b>Juste valeur à la fin de l'exercice</b>	<b>-</b>	<b>90 053</b>
<b>Situation de capitalisation</b>		
Surplus du régime	-	18 027
Gain actuariel non amorti	-	(6 799)
<b>Actif au titre des prestations constituées</b>	<b>- \$</b>	<b>11 228 \$</b>

Agricorp a comptabilisé les charges (gains) suivant(e)s pour l'exercice lié ayant trait au Régime :

(en milliers de dollars)	2022	2021
Coût des services rendus au cours de l'exercice	344 \$	2 133 \$
Intérêts débiteurs	3 669	4 028
Rendement prévu des actifs du régime	(4 602)	(4 272)
Amortissement d'une perte (d'un gain) actuariel(le) non constaté(e)	(580)	512
Perte découlant de la compression/du règlement du régime de retraite	13 200	-
<b>Charge nette du régime de prestations</b>	<b>12 031 \$</b>	<b>2 401 \$</b>

Les hypothèses actuarielles clés adoptées afin d'évaluer la charge de retraite d'Agricorp sont les suivantes :

	2022	2021
	(%)	(%)
Taux d'actualisation servant à déterminer l'obligation au titre des prestations constituées	5,60	5,60
Taux d'actualisation servant à déterminer le coût des prestations	5,60	5,60
Taux de rendement prévu à long terme des actifs du régime	5,60	5,60
Taux de croissance des salaires	2,00	2,00

# Agricorp

## Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2022

Un conseiller en placements externe gère les placements détenus par le régime de retraite. Le pourcentage de la juste valeur totale des actifs du régime par catégories est le suivant :

Type de titre	2022 (%)	2021 (%)
Titres immobiliers	-	9,9
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	90,1
<b>Valeur totale du régime</b>	<b>-</b>	<b>100,0</b>

### b) RRF

Les cotisations versées au RRF au cours de l'exercice par Agricorp se sont élevées à 1,8 million de dollars (2021 – néant). Les charges administratives comptabilisées dans l'état des résultats et des soldes des fonds comprennent la charge de retraite.

## 13. Engagements et éventualités

### a) Engagements

Agricorp a conclu plusieurs contrats de location pour des locaux à bureaux, pour la fourniture de données météorologiques et de stations météorologiques, ainsi que pour des services d'impression, le soutien relatif à l'ordinateur central et la location-exploitation de véhicules. Les loyers globaux minimaux pour les durées restantes de ces contrats de location sont les suivants :

(en milliers de dollars)	Siège social	Autres	Total
2023	1 086 \$	723 \$	1 809 \$
2024	1 092	686	1 778
2025	1 098	164	1 262
2026	1 105	-	1 105
<b>Total</b>	<b>4 381 \$</b>	<b>1 573 \$</b>	<b>5 954 \$</b>

Agricorp a signé en décembre 2021 une convention aux termes de laquelle l'organisme s'engageait à acheter des polices de réassurance auprès d'un certain nombre de compagnies d'assurance pour l'année de production 2022. Le coût estimatif de cette convention est de 24,2 millions de dollars (2021 – 9,2 millions de dollars)

### b) Éventualités

Dans le cours normal des activités, Agricorp peut refuser de verser un certain nombre de paiements d'indemnité ou de paiements de programme. Par conséquent, diverses revendications ou procédures ont été ou peuvent être intentées contre Agricorp. Agricorp ne s'attend pas à ce que les décisions concernant les litiges qui sont en cours ou qui font l'objet d'une revendication aient une incidence importante sur sa situation financière ou sur ses résultats d'exploitation.

## 14. Opérations entre apparentés

Agricorp a conclu plusieurs accords pour obtenir les services du MAAARO. Le coût des services administratifs, juridiques et d'audit interne s'est élevé à 21 000 \$ (2021 – 49 000 \$). En outre, Agricorp loue les locaux de son siège social à la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier pour un coût total annuel de 1,1 million de dollars (2021 – 1,1 million de dollars).

# Agricorp

## Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2022

Agricorp a reçu du MAAARO des revenus de 41 millions de dollars (2021 – 34 millions de dollars) représentant sa part des primes d'Assurance-production, a reçu du MAAARO des revenus de 21 millions (2021 – 20 millions de dollars) à titre de financement de fonctionnement et a reçu du MAAARO des revenus de 110 millions de dollars (2021 – néant) à titre de primes de l'Ontario pour les primes du Fonds du Programme de gestion des risques.

### 15. Rémunération des membres du conseil d'administration et divulgation des salaires

La rémunération totale des membres du conseil d'administration a été de 17 971 \$ (2021 – 8 000 \$). La *Loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public* oblige Agricorp à divulguer les noms des employés dont le salaire annuel est supérieur à 100 000 \$. La divulgation complète des traitements pour Agricorp est incluse dans la liste intitulée « Divulgation des traitements dans le secteur public 2021 : Organismes de la Couronne », disponible sur le site Web du gouvernement de l'Ontario : <https://www.ontario.ca/divulgation-des-traitements/2021/employes-de-tous-les-secteurs-et-employes-en-detachement/>

Pour l'année civile 2021, les montants réels payés aux cinq employés ayant les salaires annuels les plus élevés sont les suivants :

Nom	Poste	Rémunération	Avantages imposables
LaRose, Doug	Directeur général	230 877 \$	877 \$
Vlcek, Mike	Directeur général de l'élaboration des programmes	175 099	679
Meneray, Debra	Directrice générale de l'exécution des programmes	175 099	679
Rose, Christopher	Directeur principal de l'information	173 611	668
Philpott, Becky	Directrice des finances	161 095	628

### 16. Administration

(en milliers de dollars)	2022	2021
Salaires et avantages sociaux	29 576 \$	32 066 \$
Matériel et entretien	3 770	3 370
Installations	1 264	1 732
Amortissement	2 724	1 495
Services de consultation et services professionnels	1 474	1 028
Frais de téléphone et services postaux	728	785
Frais de bureau	307	356
Utilisation d'un véhicule et déplacements	177	250
Autres	120	88
<b>Total</b>	<b>40 140 \$</b>	<b>41 170 \$</b>

### 17. Chiffres correspondants de l'exercice précédent

Certains chiffres ont été reclassés afin de se conformer à la présentation de l'exercice considéré.